



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE**

Agir • Mobiliser • Accélérer

DOSSIER DE PRESSE

STRATÉGIE ÉCOPHYTO 2030

Une année d'actions

13 mai 2025



La stratégie Écophyto 2030

La stratégie Écophyto 2030 a été publiée le 6 mai 2024, à l'issue d'un travail de concertation de plusieurs mois sous l'égide du secrétariat général à la planification écologique associant les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé, de la recherche et des outre-mer et l'ensemble des parties prenantes.

Avec cette stratégie, la France poursuit son **objectif de réduction de l'utilisation et des risques globaux des produits phytopharmaceutiques**, tout en s'inscrivant dans une perspective d'alignement européen, nécessaire à la cohérence des politiques publiques menées au niveau national et au niveau européen afin de conjuguer concurrence loyale et ambitions environnementale et sanitaire.

Cette stratégie traduit ainsi la triple ambition de la France en matière agricole :

- **soutenir les performances économique et environnementale des exploitations** ;
- maintenir un **haut niveau de protection des cultures** par une adaptation des techniques utilisées ;
- **préserver la santé publique et celle de l'environnement** dans une logique « Une seule santé ».

L'orientation de la stratégie est de ne laisser aucun agriculteur sans solution, avec une approche basée sur **l'anticipation, la recherche, l'innovation et le développement d'alternatives non-chimiques permettant de réduire les risques et les impacts** en matière de santé et

d'environnement. Il s'agit de renforcer la sécurité des exploitations grâce à un dispositif planifié, raisonné et collectif de développement de solutions. L'accent est mis sur le déploiement et le renforcement de l'accompagnement des professionnels dans le changement de pratiques. Enfin, la protection compétitive de nos filières à l'international fait l'objet d'une vigilance accrue, notamment via des clauses miroirs au niveau européen et vis-à-vis des pays tiers.

La stratégie vise un objectif de **réduction de 50 % de l'utilisation et des risques globaux des produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2030 par rapport à la moyenne triennale 2011-2013**. Cette baisse est **mesurée par l'indicateur de risque harmonisé 1 (HRI1)**, calculé par la Commission européenne qui permet de mesurer l'évolution de l'utilisation des substances actives en les pondérant par leurs mentions de danger. Quelques **indicateurs complémentaires**¹ sont également suivis pour rendre compte de différents aspects de la stratégie, comme des indicateurs sur les risques pour la santé humaine ou sur la qualité de l'eau.

Depuis le lancement de la stratégie Écophyto 2030 il y a un an, le Gouvernement a œuvré, en lien avec ses partenaires, à la concrétisation de plusieurs mesures-phares des 5 axes qui la déclinent.

Le présent document retrace une partie du travail accompli sur l'année écoulée et les perspectives pour l'année à venir.

1. Indicateurs complémentaires de suivi (i) des usages et des risques, (ii) des risques et impacts sur la biodiversité, (iii) de l'agriculture biologique et du biocontrôle, et (iv) indicateurs régionaux.



Expérimentation sur plants de pommiers et plants de vigne ayant reçu des agents pathogènes.

LES 5 GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE ÉCOPHYTO 2030

1.

Accélérer la recherche d'alternatives
pour se préparer à la réduction du nombre
de substances actives autorisées

2.

Accélérer le déploiement
dans toutes les exploitations des solutions
agroécologiques

3.

Mieux connaître et réduire les risques
pour la santé et pour l'environnement
de l'usage des produits phytopharmaceutiques

4.

Recherche, innovation et formation

5.

Territorialisation, gouvernance et évaluation

Axe 1

Accélérer la recherche d'alternatives pour se préparer à la réduction du nombre de substances actives autorisées

Le nombre de substances actives approuvées au niveau européen pour la protection des végétaux diminue de manière régulière.

Afin de ne pas laisser les agriculteurs sans solutions, la recherche d'alternatives pour protéger les cultures est urgente. Elle doit s'orienter en priorité vers des solutions non chimiques, dans le cadre d'une meilleure prise en compte des enjeux de santé humaine et de l'environnement.

La recherche d'alternatives est au cœur du Plan d'anticipation du potentiel retrait au niveau européen des substances actives et du développement des alternatives (**PARSADA**), mesure-phare de cet axe 1, porté par le ministère en charge de l'Agriculture dans le cadre de la planification écologique.

Plusieurs séquences organisées au Salon international de l'agriculture 2025, par Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, par INRAE et par l'ACTA, ont mis en valeur l'engagement des acteurs mobilisés dans la recherche d'alternatives et dans le déploiement de pratiques innovantes et économes en produits phytopharmaceutiques, et les avancées significatives réalisées en 2024.

Bilan de la 1^{ère} année de déploiement du PARSADA (données à date)

- **Engagement de 143 M€**, soit un budget inédit consacré à la recherche d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques dans le cadre de la planification écologique, en anticipation de potentiels retraits.
- Mise en d'un **Comité scientifique et technique spécifique au PARSADA**, co-présidé par l'ACTA et INRAE, pour l'évaluation des projets.
- **Échanges en continu avec les 8 Task forces** des filières de productions végétales y compris pour les productions ultramarines.
- **Élaboration d'une 1^{ère} vague de 15 plans d'actions** par les filières de production végétales, priorisant les usages de produits menacés les plus critiques, dont 3 pour les filières ultramarines.
- **136 propositions de projets** de recherche et de déploiement d'alternatives déposées sous la forme de lettres d'intention.
- **50 projets de recherche déposés** mobilisant les acteurs de la recherche fondamentale et appliquée, et du monde agricole.
- **Validation de 28 premiers projets de recherche lauréats** proposant des approches innovantes impliquant des **combinatoires de leviers** pour apporter de nouvelles solutions aux agriculteurs.

NOUVELLES MESURES

D'autres mesures ont été conduites cette année afin d'atteindre les objectifs fixés au titre de l'axe 1 de la stratégie Écophyto 2030. On peut notamment citer :

- Le lancement du **Grand défi biocontrôle et biostimulation pour l'agroécologie** (GDBBA), doté de 42 millions d'euros de France 2030, pour soutenir la recherche et le déploiement d'alternatives aux produits de synthèse pour la protection des cultures et leur fertilisation.
- La **célébration des 10 ans de l'inscription de la définition du biocontrôle dans le code rural** à travers plusieurs événements tout au long de l'année : webinaires, journées nationales techniques à Antibes, actions dans des lycées agricoles, journée nationale le 19 novembre 2024.
- Les travaux du « **comité des solutions** », qui ont permis de recenser les Autorisations de mise sur le marché (AMM) de produits phytopharmaceutiques délivrées dans d'autres États membres et pas en France alors qu'elles ont été identifiées comme nécessaires dans les itinéraires techniques de filières françaises menacées d'impasses. Les intentions de dépôt de demandes par les firmes pour ces AMM ainsi que le calendrier de leur instruction par l'ANSES font l'objet d'un suivi spécifique.
- L'**harmonisation au niveau européen du système de délivrance des autorisations de mise en marché** des produits phytopharmaceutiques a été définie comme une des priorités de la France, qui est portée auprès des autorités européennes.

Axe 2

Accélérer le déploiement dans toutes les exploitations des solutions agroécologiques

L'évolution des systèmes de production et des itinéraires techniques agricoles contribue à la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques. L'objectif est d'assurer la protection des cultures dans des conditions techniques compatibles avec les impératifs socio-économiques, en visant un recours minimal aux intrants chimiques et en réduisant l'impact sur la santé et l'environnement.

A ce titre, il est essentiel de généraliser les solutions de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques qui ont été testées avec succès mais également de soutenir le développement d'écosystèmes agricoles productifs et respectueux de la biodiversité.

C'est notamment le rôle actuel assigné au réseau DEPHY qui, par l'implication de différents acteurs du monde agricole, éprouve, valorise et diffuse des leviers et systèmes agricoles viables permettant de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques, dans un souci de performance sur les plans économique, social et environnemental.

Perspectives autour des résultats du réseau DEPHY

Mis en place en 2010, le réseau DEPHY réunit plus de 2000 agriculteurs volontaires regroupés en 175 groupes, accompagnés par 250 structures partenaires en hexagone et en outre-mer. Il héberge également 35 projets d'expérimentation et vise à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) tout en maintenant les performances économiques des exploitations agricoles.

Les indices de fréquence de traitement (IFT) moyens par filières sont bas et stables, rendus possibles par des systèmes pour certains déjà performants. En filière grandes cultures, par exemple l'introduction de prairies (non accessible à tous les systèmes) ou une forte diversification des cultures, associée à un allongement des rotations, sont des leviers pour réduire les IFT, la consommation d'azote et les émissions de gaz à effet de serre.

En 2024, le réseau a diffusé largement ses résultats via des fiches, vidéos, webinaires, podcasts, colloques, avec plus de 500 ressources disponibles en ligne. Les plateformes [DEPHYGraph](#) et [DATAGROSYST](#) permettent un accès facilité aux données.

Le réseau DEPHY a vocation à créer et diffuser des références et solutions éprouvées principalement auprès des agriculteurs, des conseillers et des apprenants de l'enseignement agricole, permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie Écophyto.

NOUVELLES MESURES

D'autres mesures ont été conduites cette année afin d'atteindre les objectifs fixés au titre de l'axe 2 de la stratégie Écophyto 2030. On peut notamment citer :

- L'accompagnement à l'**acquisition d'agroéquipements** permettant la réduction de l'utilisation et des risques des produits phytopharmaceutiques (enveloppe de 50 millions d'euros au titre de la Planification écologique).
- La poursuite des travaux de **rénovation du Bulletin de santé du végétal (BSV)**, outil d'observation et de prévision du comportement des maladies et des ravageurs.
- L'expérimentation de la récupération directe des données privées d'utilisation de phytos dans les logiciels de gestion parcellaire des agriculteurs à des fins de simplification du recueil des données statistiques, à travers le **projet PROPHYL**.
- Le **soutien aux filières à bas niveau d'intrants**, dont l'Agriculture Biologique, avec notamment la poursuite de campagnes de communication menées par l'Agence Bio (BIO Tour 2024) ou le lancement d'un projet visant à mieux outiller et renforcer les démarches des collectivités en faveur de l'agriculture biologique (projet Territoires Bio).
- Le dispositif « **Prise de risque amont aval et massification de pratiques visant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles** » (PRAAM), financé dans le cadre de France 2030, vise à soutenir la prise de risque et l'engagement dans des pratiques innovantes de transition et à accélérer le déploiement et la massification de solutions combinant des leviers déjà éprouvés, à l'échelle d'un territoire, en s'appuyant sur les opérateurs économiques. Les 42 dossiers déposés à l'appel à manifestation d'intérêt ouvert de juillet à novembre 2024 ont montré que cette initiative répond à une attente forte. L'appel à projets, opéré par Bpifrance, est ouvert depuis fin avril (JORF du 11 avril 2025) pour une enveloppe de 90 M€, avec une première relève le 21 octobre 2025.

Axe 3

Mieux connaître et réduire les risques pour la santé et pour l'environnement de l'usage des produits phytopharmaceutiques

Les impacts de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sur la santé humaine et sur l'environnement sont de mieux en mieux documentés. La dernière expertise scientifique collective INRAE IFREMER de 2022 a notamment mis en lumière la contamination généralisée des milieux et des organismes vivants et ses effets négatifs sur la biodiversité et les services écosystémiques. Cette contamination a également des effets sur la santé humaine et conduit chaque année à la fermeture de quelques dizaines de captages d'eau potable.

La présence de ces produits dans les milieux continue à être documentée au travers de campagnes de surveillance conduites sur l'eau et les sols.

La réduction des risques et usages est particulièrement nécessaire sur des territoires à enjeux prioritaires tels que les aires d'alimentation de captages d'eau potable et les sites Natura 2000.

Bilan des travaux menés relatifs à l'encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000 terrestres

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret relatif à l'encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000 terrestres, des travaux ont été conduits cette année par les services déconcentrés de l'État pour identifier les aires protégées à enjeux et les mesures à prendre pour réduire la pression et atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés.

- Analyse de la pression des produits phytopharmaceutiques par les services de l'État dans 1596 sites Natura 2000 disposant d'une partie terrestre.
- **Identification de la population des sites Natura 2000 pour lesquels une pression de la part des produits phytopharmaceutiques est avérée.**
- **Définition des mesures contractuelles à prendre pour accompagner les agriculteurs pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000 à enjeux.**
- Lancement d'un **appel à manifestation d'intérêt** par l'Office français de la biodiversité, dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité, à hauteur de **450 000€** permettant de sélectionner **trois territoires pilotes couvrant des sites Natura 2000 et des aires d'alimentation de captages (AAC).**
- Mise en place d'une **expérimentation** par INRAE dans les régions Centre-Val de Loire et Bourgogne - Franche-Comté, pour la période 2024-2026, à hauteur de **300 000€** afin de **déployer un modèle de gouvernance locale concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les sites Natura 2000.**

NOUVELLES MESURES

D'autres mesures ont été conduites cette année afin d'atteindre les objectifs fixés au titre de l'axe 3 de la stratégie Écophyto 2030. On peut notamment citer :

- La pollution de la ressource en eau, d'origine industrielle et agricole, qui peut conduire à la fermeture de captages, réduit la quantité de la ressource disponible pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine. Les teneurs excessives en produits phytopharmaceutiques, qui peuvent résulter d'anciennes utilisations ou d'utilisations sur lesquelles on peut agir, responsables d'abandons de captages pour pollutions chimiques, nécessitent une action ciblée sur les zones les plus contributives, avec une approche proportionnée aux différentes situations et graduée. **Une feuille de route** impliquant les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé a été lancée fin mars 2025 pour la **protection renforcée des captages d'eau potable**. Cette feuille de route est à la croisée des enjeux entre la stratégie Écophyto 2030 et la mise en œuvre du Plan Eau (en particulier sa mesure 28¹).
- Des actions ont également été conduites pour renforcer la **protection des riverains**. Ainsi, des travaux ont été lancés pour déployer un dispositif de santé publique d'information sur l'exposition aux produits phytopharmaceutiques, dont l'objectif est d'accompagner et d'informer les riverains. Un groupe de travail réunissant directions d'administrations centrales, administrations déconcentrées et agences, vise à lever les freins et à organiser un déploiement coconstruit à l'échelle nationale et locale.

1. La mesure 28 du Plan Eau prévoit qu'en cas de dépassement des normes sanitaires pour un produit phytopharmaceutique toujours autorisé, elle crée l'obligation de mettre en place des mesures permettant de juguler le risque.

Axe 4

Recherche, innovation et formation

La stratégie recherche et innovation d'Écophyto 2030 répond aux besoins des différents axes : transformation des systèmes de production, recherches de solutions alternatives aux phytopharmaceutiques, réduction des risques et évaluation de l'impact sur la santé humaine et l'environnement dans son ensemble.

Les questions de formation initiale et continue revêtent également une importance particulière à la veille d'un important renouvellement significatif des générations dans le monde agricole, et dans le contexte des chantiers de la transition agricole, énergétique, écologique et numérique.

Enfin, il s'agit de systématiser la mobilisation des exploitations de l'enseignement agricole en partenariat avec les opérateurs de la recherche et du développement agricole, comme lieux support de démonstration des innovations des solutions alternatives non chimiques pour les utilisateurs et conseillers.

Depuis le lancement de la stratégie Écophyto, les acteurs de la recherche et de l'innovation ont été fortement mobilisés, avec une excellente participation des équipes dans les appels Écophyto R&I (axe 4) et PARSADA (axe 1), pour travailler notamment sur les thèmes suivants :

- amélioration génétique pour développer des variétés tolérantes ;
- modèle de développement des épidémies et sa traduction en outil d'aide à la décision et Bulletin de santé du végétal ;
- analyse des freins, des dynamiques territoriales, du lien au consommateur, de l'implication des filières ;
- développement de solutions relevant la lutte biologique de conservation, les régulations biologiques, le biocontrôle y compris avec des microorganismes ou mobilisant l'écologie chimique, les plantes de services et les cultures compagnes ;
- caractère protecteur du microbiote et caractérisation objectivée de l'état de santé.

Écophyto'TER : un dispositif pédagogique pour la transition environnementale et climatique des exploitations

De 2019 à 2024, le projet Écophyto'TER a mobilisé 31 établissements d'enseignement agricole (lycées, école d'ingénieurs, GIP) pour expérimenter et diffuser des pratiques agricoles économes en produits phytopharmaceutiques. Financé par l'OFB (1,33 M€), piloté par le CEZ-Bergerie nationale et commandité par la DGER, Écophyto'TER s'inscrivait dans les plans Enseigner à produire autrement 2 et Écophyto II+.

Les exploitations des lycées agricoles ont constitué le socle opérationnel du projet, en tant que supports de démonstration, d'expérimentation et d'apprentissage. En lien étroit avec les équipes pédagogiques, elles ont permis d'impliquer chaque année près de 2000 apprenants dans des séquences pédagogiques ancrées dans le réel.

Les résultats sont significatifs : réduction de 38 % des IFT, 22 exploitations sur 26 sorties du glyphosate, et évolution marquée des représentations des apprenants sur les produits phytopharmaceutiques. Le projet a également permis de développer le rôle de démonstration et d'expérimentation des exploitations agricoles des lycées auprès des professionnels et acteurs des territoires. Les nombreuses productions pédagogiques et techniques (films, posters, synthèses, fiches, événements...) sont accessibles sur un [Padlet](#) dédié.

NOUVELLES ACTIONS

Autres actions conduites depuis la publication de la stratégie Écophyto 2030 :

- Diffusion des connaissances, via l'organisation de **trois colloques de restitution des résultats de projets de recherche-innovation** achevés, destinés aux communautés scientifiques et techniques, aux parties prenantes Écophyto comme au grand public, et portant sur :
 - les leviers territoriaux pour la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en juin 2024 ;
 - la recherche de solutions opérationnelles pour l'atteinte des objectifs Écophyto en décembre 2024 ;
 - et enfin sur les liens entre expositions aux produits phytopharmaceutiques et impacts sur la santé humaine et les écosystèmes en février 2025.
- Financement de **8 nouveaux projets de recherche-innovation** sur les thématiques « protéger les cultures en augmentant la diversité végétale à toutes les échelles » et « quantifier les bénéfices/risques de changements de pratiques agricoles sur la santé humaine et les écosystèmes », faisant suite aux deux expertises scientifiques collectives publiées en 2022 sur ces sujets.

Les projets de recherche mis en œuvre depuis le lancement du plan Écophyto en 2008 ont abouti à des réponses concrètes, par exemple :

- l'acclimatation d'une micro-guêpe (*orymus sinensis*) contre le cynips du châtaignier ;
- les phéromones contre la processionnaire du pin, déployées à l'aide de fusils paintball ;
- l'amélioration des trichogrammes contre la pyrale du maïs (un programme de recherche conjoint avec InVivo) a permis d'augmenter leur efficacité de 30 % ;
- le piégeage, à base de kairomones, de la bruche de la féverole (start-up AgriOdor).

Axe 5

Territorialisation, gouvernance et évaluation

La stratégie Écophyto 2030 est copilotée par les ministères chargés de l'Agriculture, de la Transition écologique, de la Santé et de la Recherche. Sa gouvernance repose sur plusieurs instances, notamment le Comité d'orientation stratégique et de suivi (COS), le Conseil scientifique et technique (CST) et le Comité scientifique d'orientation recherche et innovation (CSO-RI).

La stratégie bénéficie de **plusieurs sources de financement**, qui peuvent être dédiées (enveloppe historique de la stratégie Écophyto opérée par l'OFB, crédits de la planification écologique, dispositifs dédiés de France 2030) ou non (PAC, Ambition bio, CASDAR, etc.).

Pour atteindre l'objectif, **il est essentiel de développer des approches dynamiques et partagées pour passer de l'échelle de la parcelle et du producteur à celle du territoire et de la filière**. La territorialisation de la stratégie constitue donc un enjeu majeur.

La stratégie prévoit une gouvernance spécifique pour l'outre-mer.

Lancement de la déclinaison territoriale d'Écophyto 2030 dans 4 régions pilotes

La réussite d'Écophyto 2030 suppose une territorialisation forte et la mobilisation des acteurs locaux. Cela passe par la réalisation de diagnostics régionaux pour identifier des zones à enjeux prioritaires, puis la construction de plans d'actions territoriaux et régionaux, qui pourront retenir des objectifs de baisse différenciés selon les zones et les cultures. Quatre régions pilotes ont démarré le travail en 2024 : La Réunion, Bourgogne-Franche-Comté, Guadeloupe et Nouvelle-Aquitaine.

Sous l'égide d'un comité de pilotage rassemblant les DRAAF, les ministères et CDA France, un groupe de travail collectif mensuel a permis de co-construire et de tester une méthodologie. Celle-ci s'appuie notamment sur le partage des données (pression phytopharmaceutique, enjeux agricoles, environnementaux et sanitaires), sur l'identification des leviers, sur le bilan des initiatives locales et sur les contributions des parties prenantes.

Les régions pilotes ambitionnent la publication des diagnostics territoriaux au début de l'été. Les enseignements de cette expérimentation sont par ailleurs capitalisés au sein d'une boîte à outils, dont pourront se saisir les autres régions pour réaliser les diagnostics d'ici la fin de l'année.

Une prestation nationale d'animation, de suivi et de capitalisation sera lancée dès l'été 2025 pour accompagner l'ensemble des régions dans la réalisation de leurs diagnostics territoriaux puis dans l'élaboration de leurs plans d'actions territoriaux.

NOUVELLES MESURES

D'autres mesures ont été conduites cette année afin d'atteindre les objectifs fixés au titre de l'axe 5 de la stratégie Écophyto 2030. On peut notamment citer :

- **L'installation de la nouvelle mandature du CST** début janvier 2025, dont le rôle est d'évaluer les résultats et les impacts de la stratégie.
- **Le renouvellement des membres du COS**, qui réunit l'ensemble des parties prenantes de la stratégie.
- **Plus de 200 millions d'euros ont été engagés au titre de la planification écologique** en 2024, notamment pour mettre en œuvre le PARSADA (cf. Axe 1), soutenir l'acquisition d'agroéquipements permettant la réduction de l'utilisation et des risques (cf. Axe 2) et accompagner des projets régionaux et infra-régionaux de déclinaison territoriale de la stratégie Écophyto 2030 via les DRAAF.
- **La maquette budgétaire Écophyto au titre de l'année 2024**, qui finance des mesures conduites dès l'année 2025, a été notifiée à l'Office français de la biodiversité (OFB) pour un montant de 41 millions d'euros.

Pour le suivi de la stratégie, le Gouvernement a acté un changement de méthode avec une approche fondée sur la réduction des risques et des usages cohérents avec nos engagements européens et internationaux.

L'objectif national de la stratégie Écophyto 2030 est une diminution de moitié en 2030 de l'utilisation et des risques globaux de produits phytopharmaceutiques par rapport à la moyenne triennale 2011-2013.

L'indicateur européen HRI1 a été retenu pour suivre cette cible. En France, sa valeur est de 64 pour 2022 (dernière valeur disponible à date), en baisse de 36% par rapport à la période de référence (2011-2013).

Quelques indicateurs complémentaires sont également suivis pour rendre compte de différents aspects de la stratégie. Il s'agit d'indicateurs de suivi (i) des usages et des risques, (ii) des risques et impacts sur l'eau et la biodiversité, (iii) de l'agriculture biologique et du biocontrôle et (iv) des indicateurs régionaux.

Une analyse détaillée de l'évolution de l'indicateur HRI1 et des indicateurs complémentaires est disponible sur la page suivante : [Les indicateurs de suivi de la stratégie Écophyto 2030](#).

Dans le souci de suivre au mieux l'évolution des efforts réalisés, le Gouvernement a saisi Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) afin d'identifier les pistes d'amélioration du HRI1. Le rapport a été finalisé au premier trimestre 2025 et est [consultable en ligne](#).

Des chantiers prioritaires pour l'année à venir

Les travaux de mise en œuvre de la stratégie se poursuivent afin d'atteindre les objectifs de réduction de l'usage et des risques des produits phytopharmaceutiques fixés. A cet effet, les ministères pilotes de la stratégie ont défini des priorités pour cette nouvelle année de travail.

Ainsi, **les actions au titre du PARSADA** se poursuivront avec la mise en œuvre des projets retenus lors de la vague 1, la mise en place d'un pilotage harmonisé pour suivre le bon déploiement des projets ainsi que le lancement de la 2^e vague des plans d'action construits par les filières de production végétale, permettant la sélection de projets supplémentaires.

Au niveau européen, la France agit pour mettre en place des mesures de simplification et limiter les distorsions de concurrence. Ainsi, à titre d'illustration parmi toutes les actions visant à l'harmonisation des pratiques et des réglementations, elle porte l'abaissement systématique des limites maximales de résidus (LMR) pour les résidus de pesticides après la fin de l'approbation d'un produit phytopharmaceutique et l'expiration des délais de grâce. A plus long terme, la France souhaite la révision de la réglementation relative aux limites maximales de résidus (LMR) de pesticides des produits importés pour éviter que perdurent les tolérances réglementaires à l'importation au détriment de la protection de la santé du consommateur et de l'environnement dans l'Union européenne.

Les travaux sur **l'évaluation des résultats des fermes DEPHY** seront menés en 2025 en vue du renouvellement des conventions fin 2026 et de la définition des évolutions le cas échéant à mettre en œuvre, en concertation avec le CST Écophyto et la Cellule d'animation nationale (CAN) DEPHY.

La **feuille de route pour améliorer la qualité de la ressource en eau par la protection renforcée des captages d'eau potable**, lancée en mars 2025, doit permettre d'identifier précisément les aires d'alimentation de captages sensibles sur lesquels l'action doit être priorisée en ciblant si nécessaire les zones les plus contributrices à la pollution. Elle permettra également d'accompagner techniquement et financièrement collectivités et agriculteurs avec des solutions proportionnées et graduées pour leur permettre d'adopter des pratiques adaptées aux risques de pollution diffuse.

Les analyses conduites pour identifier **les sites Natura 2000** soumis à une pression des produits phytopharmaceutiques se poursuivront. Les synthèses des premiers travaux seront présentées aux parties prenantes en 2025. Les outils existants permettant d'accompagner les exploitations agricoles situées dans les sites à enjeux devront être identifiés (mesures volontaires). D'autres seront développés au cours de l'année (Guide des investissements agricoles etc.).

Les travaux de **recherche d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques sur les pelouses sportives** se poursuivront afin d'accompagner les acteurs pour une généralisation de l'arrêt d'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les équipements sportifs.

Un portail national d'information sera créé sur l'exposition des riverains aux produits phytopharmaceutiques qui coordonnera les dispositifs déployés au niveau régional et permettra d'assurer une réponse aux questions des citoyens. Le groupe de travail chargé du déploiement du dispositif produira dans les prochains mois des outils à la destination des régions visant la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

La **coordination des dispositifs de recherche** y compris avec les instituts européens sera renforcée par l'actualisation de la cartographie de la recherche existante. Dans le même temps, une étude sera lancée pour analyser l'impact des travaux réalisés et identifier les sujets non pris en charge dans les dispositifs passés et en cours. Cette étude permettra de **mieux orienter la stratégie de recherche et d'innovation à venir** et construire des indicateurs permettant de mesurer l'impact de l'axe 4 (Recherche, innovation et formation) et d'en assurer le suivi.

A ce titre, il sera notamment nécessaire d'amplifier l'approche systémique pour construire des approches combinatoires, associant par exemple l'usage de variétés résistantes avec du biocontrôle, et le raisonnement à différents niveaux, de la parcelle à la région ou à la zone géographique.

Le travail sur les indicateurs les plus pertinents devra aussi être poursuivi.

Une réunion du **comité de suivi des études nationales sur les produits phytopharmaceutiques** sera organisée d'ici la fin de l'année pour présenter les résultats des études portant sur les impacts des pesticides sur la santé.

Enfin, le **déploiement territorial de la stratégie** s'étendra à l'ensemble du territoire (métropole et départements d'outre-mer), en capitalisant sur les travaux réalisés par les régions pilotes. Chaque région réalisera un diagnostic approfondi permettant d'identifier des territoires prioritaires pour l'action, puis élaborera un plan d'actions territorial.

Pour l'outre-mer, les priorités pour l'année 2025 sont la mise en place de la coordination outre-mer de la stratégie Écophyto 2030 et l'évaluation des outils de financements des politiques agricoles spécifiques aux territoires ultramarins (POSEI notamment).





Agriculteur dans sa parcelle de blé

CONTACTS PRESSE

Service de presse de Agnès Pannier-Runacher

Tél : 01 40 81 86 16

presse.apr@ecologie.gouv.fr

Service de presse de Annie Genevard

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Service de presse de Philippe Baptiste

Tél : 01 55 55 82 00

presse-mesr@recherche.gouv.fr

Service de presse de Yannick Neuder

Tél : 01 87 05 97 89

sac.presse.sas@sante.gouv.fr